Vos services en ligne

Gagnez en rapidité, fiabilité et efficacité…

En utilisant les services en ligne que nous mettons à votre disposition pour gérer au quotidien les absences au sein de votre collectivité/établissement :

vous réduisez vos délais de déclaration et de transmission des documents justificatifs à nos équipes,

vous gagnez du temps et allégez votre charge administrative grâce à la facilité de saisie,

vous assurez un meilleur suivi de vos dossiers au jour le jour grâce à la traçabilité, l'accès et la consultation permanente de vos données en ligne,

vous diminuez vos coûts de fonctionnement en économisant sur votre consommation de papier et l'affranchissement de vos plis et participez de fait à la protection de l'environnement,

vous bénéficiez de la rapidité de remboursement de vos prestations et de prise en charge de vos demandes.

…en toute simplicité et sécurité

Simplicité.

Vous remplissez en quelques clics vos déclarations et formulaires. Une aide en ligne est disponible à chaque étape de la saisie de vos données. Pour chaque application, un manuel d'utilisation téléchargeable est accessible depuis la barre de menu.

Fiabilité.

Les données renseignées en ligne sont vérifiées par notre système d'information qui détecte les anomalies ou incohérence de saisies. Vous êtes immédiatement avertis par un message d'alerte.

Sécurité.

Vos déclarations s'effectuent dans un environnement parfaitement sécurisé grâce à une authentification personnalisée et limitée aux personnes désignées ; un système de cryptage protégeant le traitement de l'information ; la confidentialité des données exigée par la CNIL.

Déclaration de la base de l'assurance

Cette application vous permet de nous transmettre facilement les données sociales nécessaires à la réalisation de votre appel de cotisation.

- Vous évitez tout problème de traitement de l'information lié au formulaire papier (données incohérentes, illisibilité des caractères, ratures…).
- Vous renseignez une fois pour toute la liste des agents : chaque année, vous n'aurez plus qu'à apporter les modifications nécessaires sur cette liste.

Quelques minutes suffisent pour compléter la "base de l'assurance" !

Déclaration des absences

Cette application vous permet de saisir directement, sur votre espace clients, les arrêts de travail de votre personnel.

- Vous évitez les répétitions de saisie : les agents ayant présenté au moins un arrêt sont répertoriés dans notre base de données. Il vous suffit de compléter les caractéristiques liées à un nouvel événement ou à la modification de la situation de l'agent.
- Vous intégrez directement de façon électronique vos justificatifs (documents scannés) au fur et à mesure de la saisie de vos déclarations. Vous pouvez à tout moment les consulter en ligne.
- Vous pouvez consulter à tout moment la synthèse des arrêts par agent : vous accédez à ses informations (statut, cadre d'emploi…) et aux détails de ses absences.
- Vous visualisez instantanément la liste des arrêts en cours de traitement, la liste des pièces manquantes nécessaires au déclenchement de vos remboursements ainsi que le récapitulatif des règlements effectués sur les deux derniers mois.
- Vous réalisez des extractions et éditez des listings en fonction de vos besoins : par exemple, la liste des agents, les listes relatives aux accidents « lourds » et aux maladies fréquentes ayant une forte incidence sur votre taux d'absentéisme.
- Vous pouvez éditer l'enquête administrative liée à un accident de service. Pré-renseignée automatiquement, vous pouvez la compléter entièrement, de la description de l'accident aux mesures de prévention.
- Vous avez la possibilité d'indiquer si un tiers est impliqué dans un événement et ainsi de générer automatiquement un formulaire de demande de recours contre tiers auprès de nos services.
- Vous disposez du nom et d'un mail pré-formaté pour contacter directement votre gestionnaire conseil en charge du suivi de vos dossiers.

Vous disposez ainsi d'éléments précis pour orienter votre politique de gestion active des arrêts, en déclenchant les services appropriés, inclus dans votre contrat d'assurance du personnel (contrôle médical, soutien psychologique, aménagement de poste, reclassement…).

Cette application vous offre une plate-forme de gestion complète. Des évolutions, réalisées en partenariat avec des collectivités/établissements, sont régulièrement apportées pour répondre à vos attentes.

(1) Source : enquête de satisfaction SOFCAP - 2010.

Demande de contre-visites en ligne

Choisir de déclencher des contre-visites sur Internet, c'est opter pour un service optimisé :

- une saisie en ligne très rapide,
- votre demande est prise en charge le jour même,
- un e-mail vous est transmis à chaque étape de l'instruction de votre dossier,
- vous pouvez visualiser un état récapitulatif des dossiers en cours,
- vous avez accès immédiatement et à tout moment à l'historique des dossiers et aux conclusions du médecin.

Comment procéder ?

1 - Téléchargez le formulaire de demande d'accès sur notre site Internet www.sofcap-sofcah.com. Renseignez les noms et adresses électroniques des personnes habilitées à déclencher une demande de contre-visite. N'oubliez pas de signer et d'apposer le cachet de votre collectivité/établissement. Renvoyez le formulaire complété à notre Service Contrôle Médical par fax au 02 48 48 10 51.

2 - Accédez à votre espace clients sur notre site Internet, puis choisissez l'option "demande de contre-visite" et remplissez le formulaire.

Consultation des bases documentaires

Accédez en ligne à deux bases documentaires riches de 8 000 références

(réglementation, jurisprudence, articles de presse…)

Vous bénéficiez de différents modes de recherche (simple ou experte) pour répondre à vos questions en matière de :

- prévention des risques professionnels et santé au travail,
- management des ressources humaines,
- qualité dans les collectivités locales,
- protection sociale,
- contrôle médical.

Comment accéder aux services en ligne ?

Pour accéder à "Vos services en ligne", il vous suffit de créer un compte sur Internet :

1. connectez-vous sur le site www.sofcap-sofcah.com,
2. cliquez sur le lien "créer un compte client" présent dans le cadre réservé à l'accès à l'espace clients,
3. choisissez "créer un compte pour accéder à l'ensemble des applications",
4. renseignez votre ville, sélectionnez le nom de votre collectivité ou de votre établissement, puis saisissez les informations demandées,v
5. vous serez contacté(e) pour valider et sécuriser vos paramètres de connexion.

Pour toute demande d'information, contactez notre Service Relations Clients :

Téléphone : 02 48 48 15 15 - Télécopie : 02 48 48 15 16 - E-mail : relations.clients@sofaxis.com

PHC1000-v04 - 01/2012 - Tous droits réservés - Crédit photo : SOFCAP-COFCAH, © Yuri Arcurs, © deanm1974, © geometrix, © Franck Boston - Fotolia.com

Les informations contenues dans ce document sont non-contractuelles et susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis.
L'éditeur de ce document ne saurait voir sa responsabilité tant contractuelle que délictuelle engagée, pour les dommages découlant des actions commises ou omises en raison du contenu de l'information fournie.

SOFCAP
SOFCAH

Société Française de Courtage d'Assurances du Personnel SNC au capital de 37 500 € - RCS Bourges 335 171 096 - N° ORIAS 07 000 814 - www.orias.fr
Société Française de Courtage d'Assurances Hospitalières SNC au capital de 1 506 000 € - RCS Bourges 332 468 875 - N° ORIAS 07 000 815 - www.orias.fr

www.sofcap-sofcah.com - **Adresse postale : 18020 Bourges Cedex** - Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité